

## Conditions générales

Ces conditions générales (CG) s'appliquent à la recertification de psychologues de la circulation. Tous les droits d'auteur, d'utilisation et autres droits de protection restent la propriété de l'Association des services des automobiles, asa. Les désignations de personnes citées dans ces directives se réfèrent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le présent document porte sur la recertification.

La certification initiale repose sur l'obtention du titre de spécialiste. Pour toute information à ce sujet, veuillez vous adresser à la SPC, Association suisse de la psychologie de la circulation.

### Protection des données:

Le demandeur fournit à l'asa les données nécessaires à la recertification. Les données ne sont transmises à des tiers que lorsque la recertification l'exige. Les données personnelles ne sont communiquées aux prestataires externes que dans le cadre de l'activité à fournir. Elles ne sont pas transmises à des tiers non concernés. Le prénom, le nom, le nom du cabinet, l'adresse professionnelle et un numéro de téléphone professionnel sont publiés sur le site web [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch) après l'obtention de la recertification. Le demandeur peut demander par écrit que ses données ne soient pas publiées. Les éventuelles obligations légales de transparence demeurent réservées. Tout changement d'adresse doit être immédiatement communiqué à l'Association de la psychologie de la circulation et à l'asa.

### Conditions requises pour la recertification

Le demandeur envoie les documents nécessaires à l'examen de la recertification sous forme électronique ([fmp@asa.ch](mailto:fmp@asa.ch)): formulaire de demande et pièces jointes définies.

### Dépôt de documents

Seules les demandes accompagnées de tous les documents énumérés dans le formulaire de demande seront traitées. L'absence de documents peut retarder l'examen de la demande. Le demandeur est identifié par la première adresse électronique indiquée.

### Coût de la recertification

Les frais de recertification sont dus au moment du dépôt de la demande. L'examen des documents soumis ne commencera qu'après le paiement de l'intégralité des frais de recertification. Le délai de paiement est de 30 jours. Si la facture n'est pas réglée dans ce délai, la demande devient caduque et doit être déposée à nouveau par le demandeur. Les frais de recertification sont indiqués sur [medtraffic.ch](http://medtraffic.ch).

## **Facturation de la recertification**

La recertification est facturée par l'asa, Association des services des automobiles, à la réception de la demande.

## **Droit de rétractation et remboursement des frais de recertification**

Si le demandeur retire sa demande pendant ou après la vérification des documents, les frais de recertification ne lui sont pas remboursés.

L'assurance du risque de retrait de la demande incombe au demandeur.

## **Exclusion de la recertification**

L'asa et l'Association suisse de la psychologie de la circulation se réservent le droit, dans des cas justifiés (falsification de documents, retrait de titres, indiscipline), d'exclure des demandeurs de la recertification pour une durée indéterminée. Dans ce cas, les frais ne sont pas remboursés.

## **Recours**

La décision relative à la demande est communiquée par écrit par l'asa, Association des services des automobiles. Le demandeur a le droit de recourir contre la décision. Le recours doit être adressé à l'asa par écrit dans les 30 jours suivant la communication de la décision. La deuxième autorité de recours est l'Association de la psychologie de la circulation.

## **Clause salvatrice**

L'asa se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CG, sans avoir à se justifier. Si certaines dispositions sont ou deviennent invalidées, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. La disposition invalidée sera remplacée par une autre valide, qui se rapproche au maximum de la finalité économique de la clause invalidée. Il en va de même pour les éventuelles lacunes normatives.

## **Clause de non-responsabilité**

Bien que l'asa et l'Association de la psychologie de la circulation veillent avec le plus grand soin à l'exactitude des informations mises à disposition, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'actualité, l'exactitude, l'exhaustivité et la qualité de ces informations. L'asa se réserve expressément le droit de modifier les informations en lien avec la recertification à tout moment et sans préavis.

Dans la mesure où la loi le permet, l'asa ne saurait être tenue pour responsable des dommages matériels ou immatériels qui pourraient être causés par l'accès aux informations publiées ou par leur utilisation ou non-utilisation, par un détournement de la connexion ou par des problèmes techniques.

## **Droit applicable et for**

Toutes les relations juridiques contractuelles et extra-contractuelles sont soumises au droit suisse. Le for exclusif est à Berne.

asa Association des services  
des automobiles  
3005 Berne

Berne, juillet 2025